Image not found or type unknown

Échange de produit en promotion

Par **Sabcorbin**, le **19/12/2013** à **17:48**

Bonsoir

J ai acheter un produit en promotion et on me dis que je ne peux pas le changer , c étais écris taille 3 et malheureusement il est trop petit le magasin ne veux rien savoir car il dit que c est écris sur le ticket de caisse je suis perdu que vais je faire de ma veste trop petite .

Pouvez vous m'aider

Merci beaucoup

Par **domat**, le **19/12/2013** à **18:42**

bjr,
même hors promotion un magasin n'a aucune obligation de reprendre un article vendu.
cdt

Par **janus2fr**, le **19/12/2013** à **18:50**

Bonjour,
Effectivement, légalement, le droit de rétractation n'existe pas pour un achat en magasin.
Lorsqu'il y a tout de même reprise, c'est ce qu'on appelle un geste commercial qui se fait donc aux conditions du commerçant.
Si dans votre cas, aucune publicité du commerçant n'annonçait une reprise possible, voir même au contraire, s'il annonçait qu'il ne pourrait y avoir de reprise, vous n'avez aucun recours. Sauf, bien entendu, si le produit acheté avait un défaut.

Par **Sabcorbin**, le **19/12/2013** à **19:18**

Merci pour vos réponse bien qu'elle ne soit pas en ma faveur bonne fêtes merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés